



Contrôle administratif en élevage

Le Conseil d'Administration de la Commission Ovine-Caprine d'Elevéo asbl souhaite en 2026 renforcer la qualité des informations enregistrées. C'est pourquoi ce dernier a décidé de mettre en place en 2026 des contrôles administratifs en élevage.

Ces contrôles seront réalisés par nos agents et se résumeront à un simple état des lieux de vos naissances. Lors d'une visite de contrôle, l'agent identifiera les brebis qui ont agnelé et leurs jeunes. Le choix des élevages qui seront audités sera réalisé par un tirage au sort aléatoire.

Campagne des luttes et des naissances

Si cela n'est pas déjà fait, n'oubliez pas de communiquer les données de luttes/saillies/... de votre élevage soit via le document « Inventaire et plan des luttes » ou la plateforme Paddoc.

Nous vous rappelons que les données de luttes (...) et les mises-bas doivent être communiquées dans un délai bien défini. Soyez donc vigilant ! (cfr newsletter de novembre 2025 téléchargeable sur notre site www.aweoc.be >Communications >News).

Pré-expertises des Ardennais Roux et des Zwartbles

N'oubliez pas de prendre contact avec votre agent de terrain pour réaliser les pré-expertises en Ardennais Roux avant l'âge de 3 mois et en Zwartbles avant l'âge de 6 mois.

Listing de naissances sur Paddoc

Depuis peu, Paddoc vous propose de générer un fichier (sous format PDF) reprenant les naissances de votre élevage. Ce « listing de naissances » reprend les informations de base des jeunes (date de naissance, sexe, ...) mais également les résultats de performance de ces derniers ainsi que pour les parents.

Pour cela, il s'agit de :

- vous rendre sur l'onglet « Exportation liste »,
- sélectionner « Listing de naissance »,
- cliquer sur le bouton « Exporter le listing de naissance »,
- renseigner la campagne de naissances souhaitée,
- cliquer sur « Exporter » pour valider.

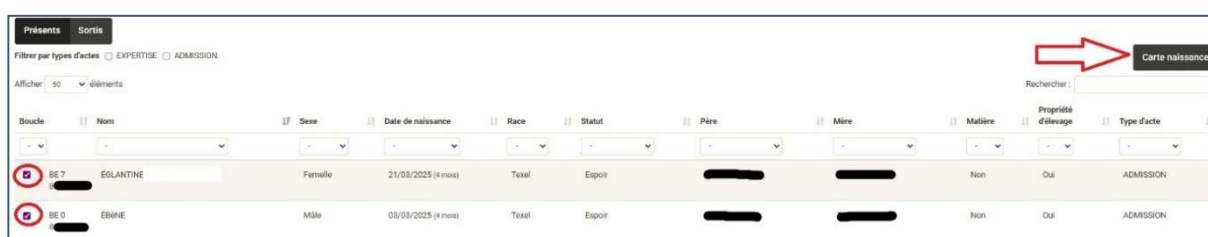
Impression des cartes de naissance sur Paddoc

Paddoc vous permet également d'imprimer vous-même les cartes de naissance de vos agneaux/chevreaux.

Il vous suffit, au départ de la page « Inventaire troupeau », de cocher les jeunes (case sur la gauche) dont vous souhaitez imprimer la carte de naissance et ensuite de cliquer sur le bouton « Carte naissance » (situé à droite, au-dessus de votre inventaire). Les cartes des agneaux/chevreaux cochés s'ouvrent dans un fichier pdf et vous avez alors la possibilité de les imprimer.

Seuls les animaux possédant la mention « Espoir » ou, pour les Ardennais Roux, « Pré-expertisé » nés chez vous et pas en erreur auront une carte de naissance imprimable. Les cartes de naissance de Zwartbles ne pourront être éditées puisqu'une expertise (avant l'âge de 6 mois) est obligatoire pour permettre l'édition du pédigrée (certificat d'ascendance).

Bien que l'édition des cartes de naissance soit possible via Paddoc, il est demandé d'**informer le secrétariat (de préférence par mail à l'adresse ovin.caprin@awegroupe.be)** lorsque l'encodage des agnelages est terminé : une vérification sera alors effectuée afin de s'assurer que les cartes sont éditables via Paddoc et, dans le cas contraire, vous en informer pour régularisation.



Boucle	Nom	Sexe	Date de naissance	Race	Statut	Père	Mère	Matière	Propriété d'élevage	Type d'acte
☒	ES 7 ÉGLANTINE	Femelle	21/09/2025 (4 mois)	Texel	Espoir			Non	Oui	ADMISSION
☒	BE 0 EBANE	Mâle	03/03/2025 (4 mois)	Texel	Espoir			Non	Oui	ADMISSION

Programme de pesées des agneaux

Elevéo vous propose un service de suivi de croissance qui a pour objectif de vous permettre de comparer les performances de vos agneaux à l'aide d'indicateurs comme des poids à âge type (PAT) et des Gains Quotidiens Moyens (GQM).

Pour ce faire, vous devez réaliser au minimum 2 pesées sur vos agneaux entre 5 jours et 135 jours d'âge. Ces 2 pesées doivent être séparées de maximum 55 jours et au minimum une pesée doit être effectuée par votre agent Elevéo.

Pour pouvoir bénéficier d'un calcul du gain quotidien moyen entre 10 et 30 jours, qui donne **une estimation du potentiel laitier de vos brebis**, il faut avoir réalisé :

-  une première pesée entre 5 et 15 jours de vie
-  une seconde pesée entre 15 et 45 jours de vie

Où trouvez cette information ?

Simple, vous pouvez consulter le poids âge type (PAT) et Gains Quotidiens Moyens (GQM) sur le certificat d'ascendance des animaux pesés mais aussi sur le document de suivi de croissance ou sur P@DDOC. **Ces informations sont également indiquées dans la carte de naissance, il est donc recommandé de demander l'impression des cartes de naissance après la réalisation des pesées.**

PAT30	GQM10-30	PAT60	GQM30-60	PAT90
10	267	19	298	28.9

Comment transmettre les pesées réalisées par vos soins ?

Deux possibilités s'offrent à vous. Vous pouvez soit :

- envoyer le document de pesées dûment complété (numéro de boucle complet, date de pesée, poids en kilogrammes) qui accompagne votre déclaration de naissances (celui-ci est également disponible sur le site www.aweoc.be via l'onglet « Documents ») ;
- encoder les pesées via la plateforme Paddoc.

A retenir !

- Première pesée après 5 jours.
- Maximum 5 pesées par animal (dont une réalisée par l'agent de terrain) répartie comme suit :
 1. Entre le 5ème et le 15ème jour → PAT 10
 2. Entre le 15ème jour et le 45ème jour → PAT 30
 3. Entre le 45ème jour et le 75ème jour → PAT 60
 4. Entre le 75ème et le 105ème jour → PAT 90
 5. Entre le 105ème et 135ème jour → PAT 120
- Dès 2 pesées séparées de maximum 55 jours communiquées au Service Ovin-Caprin (dont 1 réalisée par notre agent) : envoi d'un « Relevé de pesées ».
- Une pesée effectuée par l'agent de terrain est gratuite pour 2 pesées réalisées.

Le jour de la visite

Pour que les pesées se déroulent dans les meilleures conditions possibles, il est demandé :

- qu'une surface plane soit disponible pour poser la balance à proximité des agneaux ;
- que les animaux soient bouclés officiellement ;
- qu'un point d'eau soit accessible pour le nettoyage du matériel ;
- que vous soyez présent afin de présenter les animaux à l'agent.

Ajout de la mention « Suivi croissance » sur les certificats d'ascendance

Pour rappel, l'éleveur qui participe au programme de pesées et qui respecte les conditions ci-dessous voit apparaître la mention « Suivi croissance » sur ses certificats d'ascendance :

- L'animal doit avoir été pesé 3 fois entre 5 et 136 jours d'âge.
- Au moins une des 3 pesées doit avoir été réalisée par un agent d'Elevéo.
- Les pesées réalisées par l'éleveur doivent avoir été encodées dans Paddoc au plus tard dans les 72h.

Ces poids permettent de calculer des poids à âge type (PAT) à 10, 30, 60, 90 et 120 jours.

 ensemble vers le meilleur élevage en Wallonie		1: Elevéo asbl Service Ovin Caprin agrée par le Gouvernement wallon Siège social: rue des Champs Elysées, 4 5590 Ciney (Belgique) Tel.: 083/23.06.34 Fax : 083/23.06.76 e-mail: ovin.caprin@awenet.be
CERTIFICAT D'ASCENDANCE		Suivi croissance
Elevage DE CHAWIEUMONT		
Espèce: mouton 3: Race: Texel		
13.4: Robe: 5: Sexe: male (S)		
6: N° d'identification: 1408 0288		
7.2: Sanitel: BE 1 14080288		
7.4: Mon super nom très long		
15.2: Date d'émission: 27-09-2023 N° d'édition: 65		
9: Date de naissance: 06-02-2020 (Belgique)		
		12.1 et 13.5: 26415 26584 né le 22-03-20 Nais.: H.J.M. L.G:Espoir